

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné, que le conseil municipal de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix a passé et adopté :

Le 3 mai 2021 le Règlement d'emprunt n° 279-2021

Décrétant un emprunt et une dépense d'un montant de 1 800 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Volet redressement des infrastructures routières locales – Réfection de la route Saint-André.

Ce Règlement a été adopté après avoir subi les lectures prescrites et est déposé au bureau de la Municipalité où les intéressés peuvent en prendre connaissance. Celui-ci a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juillet 2021.

La greffière adjointe,



Maryse Tremblay

CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussignée, Maryse Tremblay, greffière adjointe de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la Ville de Métabetchouan-Lac-à-la-Croix et de l'avoir affiché dans le hall de la Mairie le 21 juillet 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21 juillet 2021.

La greffière adjointe,



Maryse Tremblay